

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 23 septembre 2011

**Service instructeur**

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2011-9-8-2

**Service consulté**

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :  
COLLÈGE SAINT EXUPERY À MULHOUSE**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Les logements du collège SAINT EXUPERY sont actuellement répartis dans deux bâtiments. Le bâtiment situé 11 rue du Languedoc, comportant deux logements, est en cours de désaffectation. Dans cette perspective, le conseil d'administration du collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2011, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service, au sein du bâtiment restant, situé 125 rue de l'Ile Napoléon. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## ANNEXE

### LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE SAINT EXUPERY à MULHOUSE

#### Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	125, rue de l'Ile Napoléon Rez de chaussée	5	117m <sup>2</sup>		Principal
2)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 <sup>er</sup> étage gauche	4	105m <sup>2</sup>		Principal Adjoint
3)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 <sup>er</sup> étage droite	4	105m <sup>2</sup>	Non affecté à un emploi	
4)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage gauche	4	105m <sup>2</sup>		Conseiller d'Education
5)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage droite	4	105m <sup>2</sup>	Non affecté à un emploi	
6)	11, rue du Languedoc 2 <sup>ème</sup> étage droite	4	80m <sup>2</sup>	Agent TOS	
7)	11, rue du Languedoc 2 <sup>ème</sup> étage gauche	4	80m <sup>2</sup>	Agent TOS	

#### Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	125, rue de l'Ile Napoléon Rez de chaussée	5	117m <sup>2</sup>		Principal	25/06/2007
2)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 <sup>er</sup> étage gauche	4	105m <sup>2</sup>		Principal Adjoint	25/06/2010
3)	125, rue de l'Ile Napoléon 1 <sup>er</sup> étage droite	4	105m <sup>2</sup>	Agent TOS		01/07/2011
4)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage gauche	4	105m <sup>2</sup>		Conseiller d'Education	25/06/2007
5)	125, rue de l'Ile Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage droite	4	105m <sup>2</sup>	Agent TOS		01/07/2011